

APRÈS ART. 20

N° I-CF1825

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

### AMENDEMENT

N ° I-CF1825

présenté par

Mme Mette, Mme Perrine Goulet, M. Mandon et M. Mattei

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.